

Accident non responsable mais sans assurance

Par sonia26, le 31/01/2016 à 14:37

bonjour, je souhaiterai savoir si je pouvais être indemniser alors que j'ai été victime d'un refus de stop. j'ai été blesse, mes enfants aussi. la personne ayant reconnu les faits devant les gendarmes

Par morobar, le 31/01/2016 à 15:38

Bonjour,

Certainement vous avez droit à l'indemnisation de vos dégâts matériels mais surtout de vos blessures et de celles de vos enfants.

Mais non assurée, il va falloir vous débrouiller toute seule.

Grace aux économies réalisées en omettant de souscrire l'assurance du véhicule, vous allez pouvoir confier votre affaire à un avocat rompu à l'indemnisation des victimes.

Par sonia26, le 01/02/2016 à 14:27

merci de votre réponse